



Acceptation de remboursement puis désistement

Par **Hb1987**, le **14/08/2017** à **18:48**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec une société d'assurance.

J'ai entamé des premières démarches de mise en demeure.

L'assurance m'a contacté pour m'informer qu'elle acceptait de me dédommager. Puis me rappelle 1h après pour me dire qu'elle s'est trompée et que suite à une erreur en interne, elle n'allait pas me dédommager.

Que me conseillez vous ? Est-ce utilisable contre eux ?

Merci.

Par **chaber**, le **14/08/2017** à **18:52**

bonjour

une erreur est toujours possible.

Pouvez-vous préciser la nature et les circonstances du sinistre et le motif de rectification?

Par **Hb1987**, le **14/08/2017** à **18:58**

Bonsoir et merci pour votre réponse.

J'ai été victime d'un sinistre. Ils ont refusé de m'indemniser. J'ai perdu beaucoup d'argent à cause d'eux car j'ai vendu le véhicule entre temps.

Je suis en désaccord avec leur expert. Ils m'ont demandé de faire une contre expertise à mes frais. Entre temps j'ai vendu le véhicule comme je vous le disais.

Et hier, suite à ma mise en demeure avec le site litige.fr, ils me disent qu'ils ont fait une autre expertise (sans ma voiture !) et qu'ils restent sur leurs positions.

Ils me disent que je peux continuer les actions contre eux mais que ce sera difficile car je n'ai plus ma voiture. Discours étrange étant donné que eux ont fait leur expertise via photos visiblement...

Par **chaber**, le **14/08/2017** à **19:18**

bonjour

quelles étaient vos garanties?

quelles sont les conclusions de l'expert assurance?

quelles circonstances pouvant justifier une contreexpertise éventuelle?

Par **Hb1987**, le **14/08/2017** à **19:21**

J'étais assuré tous risques.

Je constate que mon véhicule est endommagé sur un parking.

L'expert dit que je mens (le sous entend très fort...). Il dit que le choc a eu lieu quand le véhicule était en mouvement. Je dis l'inverse car j'ai trouvé mon véhicule en l'état en revenant de mission militaire.

Je conteste mais rien à faire. 1200 euros de réparation.

Par **chaber**, le **14/08/2017** à **19:47**

bonjour

Affaire classique

l'assuré déclare un sinistre en stationnement. L'expert conclut que les dommages ne peuvent provenir d'un tiers qui manœuvre.

l'idéal est de prendre un expert non lié aux assureurs, à vos frais et de laisser les experts discuter entre eux avant un éventuel arbitrage.

Avant de vendre votre voiture et si vous étiez certain de votre déclaration il aurait fallu passer par la case expertise assuré. Il est un peu tard

Par **Hb1987**, le **14/08/2017** à **20:08**

Le problème est que je devais vendre ma voiture, j'avais donné mon accord à un particulier. Je n'ai donc pas attendu la fin du conflit avec l'assurance. Et j'essaye de récupérer mes 1400 euros.

Concernant le fait qu'ils m'aient dit oui puis non pour le remboursement, que puis je faire ?

Merci.

Par **chaber**, le **14/08/2017** à **20:14**

bonjour

oui pour recevoir votre déclaration et missionner leur expert

et non quand l'assureur a reçu les conclusions **de son expert** . De toutes façons l'assureur ne s'engage jamais sans les conclusions de son expert